



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°47-23

Objet : Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes – Construction de 2 terrains connectés multisports de padel - badminton

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

La commune en partenariat avec le club de tennis de Mornant souhaite déposer une demande de subvention pour la réalisation de terrains multisports proposant la pratique de padel, badminton, ou tout autre sport affilié à la fédération française de tennis, à proximité des terrains de tennis existants et qui permettra au plus grand nombre de découvrir ces différentes disciplines.

Ce projet estimé à hauteur de 800 000 € fera l'objet d'un co-financement entre l'agence nationale du sport, la région Auvergne Rhône Alpes, la commune de Mornant et la Fédération Française de Tennis.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une demande de subvention pour la réalisation de terrains multisports Padel, Badminton ou autre sport affilié à la Fédération Française de Tennis à hauteur de 150 000 €.

La commission Ressources, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à

l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **VALIDER** le principe de demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 150 000 € ;
- DE **DEPOSER** le dossier de demande de subvention ;
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir ce financement.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER